

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ateliers et cours publics –
Pau
Adultes



COVID-19 : Le pass sanitaire est obligatoire pour l'accès aux ateliers et cours publics. Merci de vous munir impérativement de celui-ci lors du dépôt de votre dossier d'inscription.

Identité

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal, ville

Tél. domicile

Tél. portable

Adresse électronique

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance les modalités d'inscription, de paiement et de résiliation des ateliers et cours publics de l'ÉSAD Pyrénées du présent dossier.

Fait à, le

Signature :

Partie réservée à l'administration

Montant de l'inscription :

Tranche ressources :

Pièce justificative :

Paiement unique

Fractionné en deux fois

Mode de règlement :

Chèque n° :

Numéraire

Reçu n° :

Si fractionné en deux fois – 2^{ème} versement :

Chèque n° :

Numéraire

Reçu n° :

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ateliers et cours publics – Pau Adultes



Les ateliers et cours publics sont dispensés du 27/09/2021 au 24/06/2022 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.

Cours choisi(s)

- Atelier couleur – *vendredi 14h-17h*
- Atelier dessin couleur – *vendredi 17h15-19h45*
- Cultures graphiques* – *jeudi 18h15-19h45*
- Histoire des arts – *mercredi 09h-11h*
- Initiation à la peinture – *jeudi 09h-12h*
- Initiation au dessin – *jeudi 14h-17h*
- Labo du dessin – *vendredi 09h-12h00*
- Pratiques plastiques – *jeudi 17h15-19h45*
- Prise de vue numérique, photographie – *jeudi 17h45-19h45*
- Sérigraphie – *mardi 17h45-19h45*
- Carnet de dessin – *lundi 09h30-12h30*
- Carnet de dessin – *mardi 14h-17h*
- Impression/édition – *lundi 13h45h-17h15*
- Modèle vivant – *mercredi 09h-11h15*
- Passage/Initiation aux études artistiques – *mardi 17h15-19h45*
- Dessin et/ou peinture expérimenté – *mardi 09h-12h30*

**Cours ayant lieu tous les 15 jours, uniquement durant les semaines impaires et en fonction du calendrier pédagogique de l'enseignement supérieur*

Matériel demandé pour les ateliers

En raison de la situation de crise sanitaire, le port du masque est obligatoire pour circuler au sein des locaux de l'ÉSAD Pyrénées.

Il est important de venir avec une tenue adaptée aux ateliers (blouse, surchemise de protection, t-shirt usé). Les élèves sont également tenus de se procurer le matériel nécessaire au bon déroulement du ou des ateliers choisi(s) (peinture, feutres, etc.).

La liste du matériel essentiel à chaque atelier figure sur les fiches de présentation de chaque cours. Il peut s'acquérir au fil de l'année en fonction des besoins.

ATELIERS ET COURS PUBLICS & STAGES Modalités d'inscription et de paiement 2021-2022

Pass sanitaire et port du masque

L'accès aux ateliers et cours publics est soumis au pass sanitaire.

Lors de votre inscription, merci de vous munir impérativement de celui-ci afin de valider votre inscription.

Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans.

Stages

Règlement des stages

Les inscriptions à un stage se règlent en totalité, par chèque ou espèces, avant le début du stage.

Annulation

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 72 heures avant le début du stage. Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

Cours et ateliers

Modalité d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles (pas de pré-inscriptions possibles). L'adhésion aux ateliers et cours publics est annuelle. Son montant est

déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel) par le calcul suivant : revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé. Sans justificatif, le tarif de la tranche 4 sera appliqué.

Pièces justificatives

Le calcul du quotient familial mensuel sera réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition. À ce titre, joindre au dossier d'inscription une copie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 et une pièce d'identité.

Pour les étudiants, les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (tels que le RSA, AAH, ASS) ou non-imposable, le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué. À ce titre, joindre au dossier un justificatif daté de moins de trois mois correspondant à la situation ou un avis de non-imposition pour les personnes non imposables.

Inscription en cours d'année

Dans la limite des places disponibles et selon les ateliers, des inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année. Pour une inscription au second trimestre (janvier – mars), une remise de 25% sera appliquée au tarif annuel. Pour une inscription au troisième trimestre (avril – juin), une remise de 50% sera appliquée au tarif annuel.

Modalité de paiement

Le paiement de l'adhésion s'effectue par espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public.

Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2021. Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers et les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

Résiliation

Les inscriptions aux cours et ateliers peuvent être résiliées par demande écrite impérativement avant le 2ème cours de l'année. Passé ces délais, les droits d'inscription ne pourront faire l'objet d'un remboursement. Les droits d'inscription sont dus quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers. Néanmoins, un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et décision du directeur général.

Covid-19

Dans la mesure où les conditions sanitaires contraindraient l'établissement à suspendre ses activités en présentiel, les ateliers et cours publics seront assurés à distance. Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué. Aussi, nous demandons aux adhérents de vérifier préalablement à leur inscription leurs modalités de connexion internet.

TARIFS ATELIERS ET COURS PUBLICS 2021-2022

Pau

Tarif 1A – Ateliers et cours classiques

Ateliers et cours concernés	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier
Carnet de dessin			
Passage / Initiation aux études artistiques			
Initiation peinture			
Initiation dessin			
Pratiques plastiques			
Labo du dessin			
Atelier couleur			
Atelier dessin couleur			
	<850**	120 €	100 €
	851 – 1100	190 €	160 €
	1101 – 1400	250 €	210 €
	>1400	300 €	250 €

Tarif 2B – Ateliers et cours spéciaux

Ateliers et cours concernés	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier
Impression / édition			
Dessin et peinture expérimenté			
Sérigraphie			
Modèle vivant			
Photographie			
	<850**	150 €	125 €
	851 – 1100	220 €	180 €
	1101 – 1400	280 €	230 €
	>1400	330 €	275 €

Tarif 2A – Cours auditeurs libres / hebdomadaire

Ateliers et cours concernés	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier
Histoire de l'art		
	<850**	120 €
	851 – 1100	150 €
	1101 – 1400	180 €
	>1400	200 €

* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).

Tarif 2B – Cours auditeurs libres / quinzaine

Ateliers et cours concernés	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier
Cultures graphiques	<850**	60 €
	851 – 1100	75 €
	1101 – 1400	90 €
	>1400	100 €

Tarif 3 – Ateliers et cours - enfants, adolescents

Ateliers et cours concernés	Q.F. Mensuel*	Tarif annuel 1 atelier	Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier ou du 2 ^{ème} enfant
BD La petite fabrique	<850**	120 €	108 €
	851 – 1100	150 €	135 €
	1101 – 1400	200 €	180 €
	>1400	220 €	198 €

Pour calculer le montant du cours qui vous intéresse, utiliser la méthode suivante :

– **Calcul du QF** : $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de part du foyer} / 12$



* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).